

AGRASC
Département immobilier
immobilier@agrasc.gouv.fr

N/Réf. (à rappeler dans toute correspondance) : Affaire 284513/MC

AFFECTATION A DES FINS SOCIALES D'UN IMMEUBLE CONFISQUE **Situé à LE BOURGET (93)**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

En application de l'article 706-160 du code de procédure pénale et du décret n° 2021-1428 du 2 novembre 2021, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) – établissement public administratif sous tutelle de ministères de la Justice et de l'Economie – souhaite proposer à l'affectation sociale¹ le bien immeuble suivant :

I. Description du bien proposé à l'affectation sociale

1. Description

Parcelle contenant 3 pavillons d'habitation distincts avec jardin :

- 1^{er} pavillon avec un étage donnant sur la rue ;
- 2^e pavillon derrière à étage avec terrasse au RDC et balcon ;
- 3^e pavillon au fond de l'allée ;

La surface déclarée est de 113 m² (probablement le pavillon n°1). Edifié en 1925.

2. Etat du bien, valeur vénale et conditions d'occupation²

Le pavillon principal (n°1) nécessite des travaux de rénovation.

Les pavillons n°2 (hors d'eau, hors d'air) et n°3 (le plafond s'effondre dans la pièce principale) sont inhabitables en l'état.

Le jardin à l'abandon est en friche.

D'après l'avis des Domaines du 13/10/2025, l'ensemble a une valeur vénale de 270 000€.

1 - Article 760-160 alinéa 4 du code de procédure pénale : « L'agence peut mettre à disposition, le cas échéant à titre gratuit, un bien immobilier dont la gestion lui est confiée en application du 1° du présent article au bénéfice d'associations dont les activités entrent pour leur ensemble dans le champ du b du 1 de l'article 200 du code général des impôts ainsi que d'associations, de fondations reconnues d'utilité publique et d'organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L. 365-2 du code de la construction et de l'habitation. Les modalités de cette mise à disposition sont définies par voie réglementaire ».

2 - Voir annexe : procès-verbal de constat par huissier de justice.